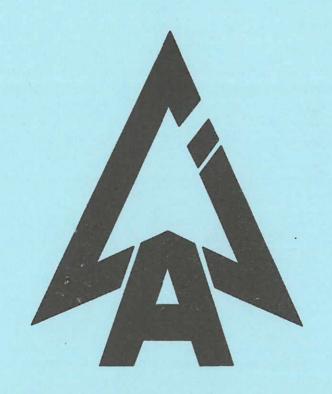
## NOUVELLE CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2003

## Organes de la Nouvelle chambre jurassienne d'agriculture

**L'assemblée générale** est l'organe suprême de la Nouvelle chambre jurassienne d'agriculture. Chaque exploitant(e) membre cotisant de la NCJA y est invité(e) et peut y participer

#### Le Comité

M. Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier, **président** 

Mme Yvette Petermann, agricultrice, Mettembert, viceprésidente

M. Etienne Oeuvray, agriculteur, Chevenez, vice-président

Mmes Françoise Etique, agricultrice, Montignez Christiane Piquerez, agricultrice, Montmelon Anne Roy, agricultrice, Porrentruy

MM. Roger Hutmacher, agriculteur, Le Bémont Jean-François Maillard, agriculteur, Montfaucon Jean-François Pape, agriculteur, Pleigne

### Les dicastères

Politique agricole et relations publiques	Vincent Eggenschwiler
Politique sociale et information	Yvette Petermann
Economie laitière et production porcine	Etienne Oeuvray
Productions végétales	Françoise Etique
Diversification, tourisme et environnement	Christiane Piquerez
Formation professionnelle et animation rurale	Anne Roy
Production bovine	Roger Hutmacher
Autres productions animales	Jean-François Maillard
Politique foncière	Jean-François Pape

## Table des matières

	Pages
Mot du président	2-3
Procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2003	4-8
L'année agricole en 2003	9-12
Fondation rurale interjurassienne	13
Politique	14-16
Données générales de l'agriculture jurassienne	16-17
L'agriculture et l'environnement	18
Prestation écologiques et détention des animaux	
dans le Jura en comparaison aux moyennes suisses	19
Convention collective de travail	20-21
Assurances	22-23
Service juridique	24
AJAPI	25-26
Programme d'activité	27
Comptes 2003	28-29
Bilan	30
Compte fonds de solidarité	31
Contributions professionnelles	31
Rapport de la commission de vérification	32

## Le mot du président

## A votre rencontre par des séminaires régionaux!

Au lieu d'établir une longue liste d'activités dans un programme impossible à assumer, le comité de la NCJA a proposé des rencontres avec sa base.

Durant l'automne 2003, chaque région a proposé des thèmes spécifiques à discuter et à débattre à cette occasion. Les exploitations, qui ont servi de plate-forme, ont vu leur situation projetée dans PA 2007 voire plus loin.

Le support technique assumé par des collaborateurs de la vulgarisation a été apprécié et nous inscrivons cette collaboration comme incontournable à l'avenir.

La présence d'Uniterre Jura est à relever ce qui démontre la place pour une défense professionnelle qui tient compte des nuances d'actions!

Nous avons souligné, lors de ces quatre journées, les conditions cadres qui régissent notre agriculture au niveau international, national et régional.

Notre organisation n'a aucun pouvoir sur les grands thèmes que sont l'OMC, la mondialisation, les accords bilatéraux, etc...

Nous avons perçu chez certains agriculteurs de la résignation face à l'avenir. Notamment chez ceux qui ont l'énergie et voudraient développer les productions porcines et avicoles.

La tension actuelle qui plane sur de nombreux projets est pesante et souvent décourageante pour nos agriculteurs quand elle ne tourne pas en querelles villageoises!

La NCJA, en participant à une plate-forme de discussions, tâche à présent de rapprocher les rives du fossé. Toute la société gagnerait à ce que la confiance se restaure mais pour cela, la transparence des choses ne suffit plus, il faut celle des hommes!

Autre sujet souligné, la motivation de rester producteur qui s'étiole peu à peu au profit de l'optimisation des paiements directs. Une redistribution interne de ceux-ci semble inévitable si l'on veut inverser le processus!

Il apparaît comme très difficile d'ouvrir une telle discussion dans le cadre de nos organisations faîtières au niveau national.

Il faudra du courage et surtout de la détermination pour fixer des objectifs clairs et les défendre.

Le Jura, région excentrée par rapport aux centres de prise en charge et de transformation, se voit de plus en plus exclu des décideurs lorsqu'il s'agit de partager de nouveaux quotas (volailles, betteraves, œufs et autres).

Nous exigeons qu'une telle politique cesse car nous perdons d'importantes parts de marché!

Nous sommes persuadés que les agriculteurs jurassiens veulent et peuvent produire des biens commercialisables de haute qualité tout en répondant aux critères de la multifonctionnalité!

Pour plaider nos exigences, nous avons besoin, paysannes et paysans jurassiens, de votre avis et c'est dans ce but que nous inscrivons ces rencontres de proximité!

Vincent Eggenschwiler

# Procès-verbal de l'assemblée générale de la Nouvelle Chambre jurassienne d'agriculture, vendredi 7 mars 2003 à 13 h 15 à la halle des fêtes de Boécourt

### Ordre du jour.

- 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la NCJA
- 2. Désignation des scrutateurs
- 3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 14 juin 2002
- 4. Rapport d'activité 2002
- 5. Comptes 2002
- 6. Budget 2003
- 7. Institution commune:
  - a. Adhésion de la NCJA à l'institution commune
  - b. Dotation du capital de fondation
  - c. Nomination des représentants de la NCJA au sein du Conseil de Fondation : délégation de compétence au comité de la NCJA.
- 8. Divers

### 1. Ouverture de l'assemblée par le président de la NCJA

Le président ouvre l'assemblée à 13 h 30 en présence de 89 membres et 24 invités. Il salue les membres présents et les remercie de leur participation à l'assemblée. Il salue en particulier, M. P.-A. Comte vice-président du Parlement, M. J. Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, M. J-F. Roth ministre de l'économie, MM. P. Paupe et F. Lachat représentants jurassiens aux chambres fédérales, Mesdames et Messieurs les député (es) et député (es) suppléant(e)s au Parlement jurassien, Mmes et MM. les responsables des services de l'agriculture, Mme A. Haemmerli et M. R. Eicher représentants de la chambre d'agriculture du Jura bernois, M. W. Mueller, vice-président de la Miba, Mmes et MM. les représentants des partenaires de la NCJA et les représentants de la presse.

Dans son allocution d'ouverture le président s'exprime sur l'évolution toujours plus rapide que la société exige des agriculteurs. Il rappelle que les différentes négociations qui sont en cours au niveau international pèsent lourdement sur le marché des produits agricoles. Il constate que l'agrandissement des domaines agricoles n'engendre pas toujours une amélioration de la rentabilité mais augmente généralement la charge en travail. Les paiements directs rémunèrent des prestations d'intérêt général qu'assument le secteur primaire. La production de biens commercialisables de première qualité et la création de valeurs ajoutées sur les produits agricoles figurent encore dans les objectifs prioritaires de la profession. Le président forme le souhait qu'un esprit

gagneur semblable au *Team Alinghi*, qui vient de remporter la coupe de l'América anime les paysans jurassiens.

V. Eggenschwiler fait part de plusieurs excuses et donne la parole à quelques invités :

Le ministre J-F Roth adresse ses remerciements à l'ancienne équipe de la chambre d'agriculture. Il aborde les grandes questions liées à PA 2007 qui seront prochainement traitées par le conseil national. Il est d'avis que les aides de l'Etat actuelles, tout comme les modifications envisagées, permettront l'adaptation des exploitations agricoles. Il rappelle que le canton investit dans la promotion et la commercialisation des produits dans différents secteurs. Les services de l'Etat participent également à la recherche de nouveaux créneaux de production et étudient actuellement le potentiel jurassien de production et d'écoulement pour les produits bio. Dans le domaine de la formation agricole, M. Roth pense que la création d'une institution commune avec le Jura bernois permettra de sauvegarder la formation agricole sur le site de Courtemelon. Ce centre de compétences profitera à un plus grand nombre d'agriculteurs.

P-A Comte, vice-président du Parlement, adresse son message de salutation du parlement à l'assemblée. Il relève que les parlementaires sont conscients des efforts entrepris par les agriculteurs pour répondre aux exigences d'une agriculture durable. Il salue l'engagement des paysans dans le rapprochement en discussion avec le Jura bernois.

### Modification de l'ordre du jour :

Le président demande une modification de l'ordre du jour au point 7 c, il souhaite que l'assemblée élise des personnes au lieu de donner compétence au comité pour cette démarche. Cette modification est acceptée.

### 2. Désignation des scrutateurs

MM. François Froidevaux, Philippe Gigon, André Biedermann, Samuel Gyger et Armand Noirjean sont nommés scrutateurs.

### 3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 14 juin 2002

Ce dernier a été distribué à l'entrée de la halle, personne ne demande sa lecture et il est accepté avec remerciements à son auteur M. Blaise Oriet.

### 4. Rapport d'activité 2002

Celui—ci a été envoyé avec l'invitation et n'est pas rediscuté en détail. Jacques Maître revient par contre sur les principaux axes de ce rapport et notamment sur la nécessité pour l'agriculture jurassienne de pouvoir produire des biens de consommation avec une haute valeur ajoutée. Il voit dans la vocation de culture herbagère de notre coin de pays, la garde des bovins et la production laitière une évidence économique pour la fabrication de fromage. Les rayons de production du Gruyère et de la Tête-de-Moine le permettent par ailleurs. Par déduction il entend aussi que la mise en valeur des sous-produits laitiers tout comme la masse des céréales jurassiennes pourrait être dévolus à la production de porcs. Il relève que le blocage de projets de porcheries ne reposant pas sur des éléments matériels est inacceptable et annonce que la NCJA continuera à se battre pour que cette production puisse avoir un avenir aussi dans le Jura. Il remarque encore que la libéralisation de 15'000 tonnes supplémentaires de sucre dès 2004 intéresseront les planteurs de betteraves jurassiens et précise que ce dossier est suivi avec constance.

### 5. Comptes 2002

Ceux-ci figurent dans le rapport annuel, J. Maître précise que le déficit prévu de Fr. 35'000.—a pu être évité notamment par le fait que l'ancien système de cotisations fondé sur la retenue sur le lait commercialisé comptabilise quinze mois au lieu de douze. Ceci a nécessité des écritures transitoires ce qui ne se faisait pas les années précédentes pour ce poste de rendement. Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'179.94 et un montant au bilan de Fr. 207'441.64. Des amortissements de Fr. 3000.— ont été réalisés et correspondent aux possibilités légales.

Les comptes ne suscitent pas de discussions et sont approuvés par l'assemblée.

### 6. Budget 2003

Le budget 2003 était également joint à la convocation, il présente des prévisions équilibrées avec un léger bénéfice de Fr. 5'390.—. A noter que les frais occasionnés pour la défense professionnel ne sont pas couverts par les rendements qui lui sont liés (cotisations, contribution des partenaires, gérance oléagineux). Les comptes s'équilibrent grâce au rendement de la caisse maladie Agrisano.

Le budget 2003 ne suscite pas de discussions et il est approuvé par l'assemblée.

### 7. Institution commune:

#### a. Adhésion de NCJA à l'institution commune

J-P Lachat présente le projet d'institution commune (IC) au Jura et Jura bernois en matière de formation agricole et en économie familiale. La genèse du projet est survolée et fait état des différentes discussions qui ont eu lieu. En 1998, l'assemblée interjurassienne lance les premières discussions entre les deux cantons sans pouvoir concrétiser clairement un projet. De 1999 à 2000, des tractations sont engagées avec les cantons de Berne, Neuchâtel et Jura mais n'ont pas abouti. Depuis 2000, une commission paritaire nommée par les gouvernements respectifs est à l'œuvre. Elle regroupe les différentes organisations agricoles actives dans la formation, la vulgarisation et la défense professionnelle des deux cantons ainsi que des représentants des Etats.

Le projet d'IC tient compte de l'évolution de la politique agricole, de la nécessité d'un développement rural spécifique à l'Arc jurassien, de la tendance à la concentration dans la formation agricole que l'on rencontre dans les autres cantons et de la nécessité de préserver un site de formation agricole et en économie familiale performant dans le Jura.

Le choix d'une fondation de droit privé s'explique par le fait qu'il s'agit de regrouper les moyens et les forces en matière de formation professionnelle et de vulgarisation. Il s'agit également de consolider un instrument de développement rural durable, la fondation offre cette pérennité tout en permettant de réunir des unités avec des statuts différents, formation professionnelle étatisée et vulgarisation privatisée. Enfin, elle associe les agriculteurs (trices) à la création de l'IC et au développement rural. L'IC sera dirigée par un conseil de fondation formé de 2 à 3 représentants par chambre d'agriculture JU et Jb et autant de représentants des Etats.

Dans la discussion, certains s'inquiètent d'un possible démantèlement des prestations de la vulgarisation et du manque de possibilités d'avoir un accès direct aux fonctions dirigeantes par le biais d'assemblées générales par exemple.

La volonté de la NCJA est de maintenir les prestations auxquelles sont habitués les agriculteurs tout en assurant leur pérennité. D'autre part, le travail de toutes les personnes de la formation agricole, en économie familiale, en vulgarisation agricole est reconnu et salué pour sa qualité actuelle.

Le ministre Roth répond également que l'Etat n'entend pas se désengager en proposant ce nouveau mode de fonctionnement pour la formation agricole et que de toute façon la réforme de la loi fédérale sur la formation professionnelle provoquera des adaptations.

On s'inquiète aussi des frais qu'occasionnera l'engagement d'un nouveau directeur si celui-ci n'est pas une des personnes déjà en fonction actuellement. Cette question est ouverte et pour l'instant rien n'est encore décidé à ce sujet. La discussion n'étant plus utilisée, le président soumet la décision de principe

de création d'une fondation commune au plénum qui accepte avec une large majorité et sans opposition.

### b. Dotation du capital de fondation

La fondation doit être dotée d'un capital de départ pour pouvoir fonctionner. Celui-ci sera financé par les chambres d'agriculture à raison de Fr. 10'000.—chacune et par les Cantons avec Fr. 175'000.—chacun. La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée accepte que la Nouvelle Chambre jurassienne d'agriculture investisse Fr. 10'000.—dans ce projet.

### Nomination des représentants de la NCJA au sein du Conseil de Fondation.

Le comité de la NCJA par la voix de son vice-président, E. Oeuvray, présente Mme A. Roy de Porrentruy membre du comité de la NCJA et notre président M. V. Eggenschwiler de Rebeuvelier pour siéger au conseil de Fondation. Tous deux sont membres de la commission paritaire et connaissent le dossier. Aucune autre proposition n'est faite et l'assemblée accepte de nommer ces deux personnes comme représentantes de la NCJA au conseil de fondation.

#### 9. Divers

Le président de la chambre d'agriculture du Jura bernois félicite l'assemblée pour l'acte de foi que viennent de faire les agriculteurs envers l'institution commune et le souhait de pouvoir encore compter sur un système de formation complet à l'avenir.

Louis Buchwalder souhaiterait mieux connaître les potentiels de production répondant à un marché dans le Jura. Il s'inquiète des nouvelles normes de gardes des chevaux et demande que la NCJA suive ce dossier.

Philippe Odiet aurait souhaité la publication d'un programme d'activité. L'activité de la chambre est naturellement dictée par l'actualité mais un programme sera élaboré prochainement.

L'assemblée est clause. Elle est suivie d'une conférence du nouveau Directeur de l'Union Suisse des paysans, M. Jacques Bourgeois. Celui-ci présente avec détermination les positions de l'USP ainsi que ses différentes actions.

## L'année agricole en 2003

2003 fut une année difficile. Le chômage a repris l'ascenseur et le Jura n'est pas épargné par ce fléau. L'économie suisse se trouve dans une phase délicate et l'économie régionale souffre de cette situation. Signe plus encourageant, l'inflation a atteint 0.6 % et les taux d'intérêts demeurent bas ce qui est déterminant pour l'agriculture en raison de son fort endettement.

Au niveau mondial, la guerre en Irak a marqué le début d'une reprise économique. Les indices boursiers s'affichent à nouveau à la hausse. L'économie mondiale redémarre, cependant la situation de l'emploi peine à s'améliorer. Aux Etats-Unis, par exemple, la forte croissance économique de l'année 2003, n'a pas permis d'augmenter distinctement le nombre d'emploi.

Pour l'agriculture, les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun ont échoué indépendamment des problèmes liés aux questions agricoles. En Europe, l'élargissement aux pays de l'Est a contraint les ministres de l'agriculture à se mettre d'accord sur la réforme de la politique agraire commune (PAC). Le découplement des paiements directs d'une partie de la production, le respect de l'environnement et de la détention des animaux en sont les principaux axes. L'évolution de cette nouvelle PAC aura immanquablement des effets sur l'agriculture suisse et les futures négociations des accords bilatéraux bis.

### Météo

Après un hiver froid et enneigé, un printemps sec s'est amorcé dès le mois de mars. Des mois de mai et juin très chauds et orageux ont occasionné quelques dégâts de grêle. Le manque de pluies et les chaleurs estivales du mois de juin ont provoqué une avance de la maturité de toutes les céréales. Les premières orges d'automne ont été battues le 17 juin et les blés ont accusé une avance de quinze jours. Les mois de juillet et août ont été très chauds, atteignant des records de température dans plusieurs endroits en Suisse. Cette canicule a provoqué la sécheresse la plus importante depuis 1901. Le retour de quelques précipitations début septembre a permis les semailles dans de bonnes conditions. Le déficit hydrique s'est néanmoins maintenu jusqu'au mois de décembre qui accusait

encore une moyenne de précipitations exceptionnellement basse. Ces conditions ont permis d'allonger la période de pâture du bétail de quelques semaines, ceci même en montagne et malgré une brève couverture neigeuse en octobre qui n'a heureusement pas duré.

### Productions et rendements

Le marché du lait s'est stabilisé en 2003, le manque d'herbe dans certaines régions a réduit les livraisons de lait et fait fondre les réserves de beurre. Le produit brut des ventes de lait est en baisse de 8%. Les exportations de fromages ont diminué et la baisse du soutien à l'exportation du fromage suisse ne favorise pas les conditions de ce marché. Les prix du lait sont sous pression, ceci malgré une diminution du contingent global. L'année laitière s'annonce difficile, certains acheteurs ont déjà annoncé leur volonté de baisser les prix du lait et la Fédération laitière PSL réclame plus de moyens pour régler le marché.

Le marché du bétail bovin a globalement été équilibré au cours de l'année. L'effondrement auquel on s'attendait en raison du manque de fourrage ne s'est heureusement pas produit, si ce n'est durant une quinzaine de jours au mois d'août. Une campagne de stockage a permis un rapide retour à la normale. La consommation des ménages privés en viande de bœuf a augmenté de 4 % en 2003. La production est restée stable et les prix à la production ont sensiblement augmenté de 13 à plus de 20 % selon les catégories d'animaux en comparaison avec l'année 2002. La demande en vaches était plus forte que l'offre durant l'automne. Les effets de la crise de l'ESB s'estompent et la confiance des consommateurs est de retour. La consommation de viande de veau des ménages privés a diminué de près de 6% sans que la production indigène et les prix n'en subissent des effets négatifs.

La production porcine suisse est en légère diminution, environ 1.5%, les prix se sont améliorés en moyenne de 5% pour les porcs gras en comparaison à 2002. Dans le Jura, les effectifs porcs ont légèrement augmenté, ils sont de 17'000 et correspondent aux effectifs de 1975.

Le marché des oeufs a été pratiquement équilibré, tandis que la consommation de viande de volaille a stagné, la production indigène a légèrement augmenté en raison des problèmes de peste aviaire en Belgique. Pour la viande d'agneau, les prix à la production ont diminué de l'ordre de 20 %.

L'écoulement des chevaux adultes, bien que marginal, a connu quelques difficultés dans le Jura.

En production végétale, les rendements ont été affectés par le manque de précipitations. Les récoltes de céréales ont ainsi accusé une insuffisance de l'ordre de 20 à 30 % selon les régions. La qualité des panifiables était quant à elle exceptionnelle.

Le colza a eu des rendements très inégaux variant entre 10 et 35 Kg/are. La récolte globale suisse atteint 44'000 tonnes et l'accord entre la FSPC et les huileries portent sur 50'000 tonnes. Les réceptions dans le Jura sont de 1'938 tonnes, les quotas attribués étaient de 2'800 tonnes. Les prix devraient avoisiner les 82.- francs. La quantité globale de colza obtenu dans le canton du Jura pour la récolte 2004 a permis de satisfaire complètement toutes les demandes et ceci pour la première fois.

Les quantités de tournesol et de soja qui pourront être produites en 2004 sont de l'ordre de 100 tonnes pour chacun de ces oléagineux. Ces productions restent marginales dans le canton.

### La sécheresse 2003

Bien qu'inégale au niveau Suisse, la sécheresse qui a sévi durant l'été a provoqué des pertes considérables à l'agriculture jurassienne. Pour beaucoup d'exploitations, les récoltes de regain ont été faibles, voire inexistantes. Les cultures ont aussi été affectées, le tableau 3 en donne un aperçu. La NCJA a entrepris plusieurs démarches afin d'alléger ses effets. Créée à la demande de la NCJA, la cellule de crise, présidée par Bernard Beuret, chef du service de l'économie rurale et constituée des représentants de la vulgarisation et de la chambre, a suivi l'évolution des problèmes et engagé différentes démarches: Revendication auprès des organisations professionnelles nationales exigeant une participation

des différents milieux concernés par l'agriculture, notamment les partenaires commerciaux. Elle a proposé des critères simplifiés pour l'obtention de crédits AEP, 170 demandes pour un montant global de 3.8 millions ont été formulées. Une enquête sur les besoins en fourrage a révélé des besoins en fourrages de plus de 10'000 tonnes, dont une partie était déjà achetée. La cellule s'est assurée que les possibilités d'approvisionnement existaient notamment auprès des coopératives régionales et à des prix corrects. Elle a sollicité l'organisation de séances de vulgarisation qui ont traité des problèmes culturaux et de fourrages de substitution. Une demande d'indemnisation des pertes a été adressée à la Confédération par le biais de l'USP. Le département fédéral n'est pas entré en matière sur cette revendication. Confédération a apporté un soutien aux agriculteurs par un assouplissement des règles PER et critères d'attributions de paiements directs, des prêts AEP supplémentaires, une suppression des taxes sur les fourrages. L'armée suisse a transporté gratuitement des fourrages pour les agriculteurs. Pour le Jura, 23 exploitants ont profité de cette possibilité.

Au-delà de ces mesures qui ont été appréciées à leur juste valeur, la contribution cantonale de sécheresse de 100 francs par animal amené sur les marchés publics du 15 août au 15 septembre constitue la seule indemnisation directe obtenue.

Pour l'agriculture jurassienne, les pertes sont estimées à plus de 20 millions de francs.

106 demandes à l'attention de l'aide suisse aux montagnards ont transité par la NCJA, les achats extraordinaires se montent à 1.4 millions de francs.

### Départ en retraite

Jean-Marie Aubry et André Renfer ont annoncé leur départ en retraite. Ces deux personnes ont consacré leur carrière au développement de l'agriculture, à l'animation rurale et à la formation des paysannes et paysans de ce Canton. Nous les remercions pour tous les services rendus et leur souhaitons une agréable retraite.

### Betteraves sucrières

La NCJA a entretenu des contacts permanents avec la sucrerie dès qu'elle a eu connaissance d'une augmentation des quotas de sucre. Malgré plusieurs courriers de revendication, la sucrerie n'a pas donné complète satisfaction à nos demandes. Les nouveaux planteurs ont été recrutés dans un rayon de 20 Km autour de la sucrerie et ceci justifié par les coûts de transport. Cette situation est intolérable car elle concentre la production autour des sites de transformation et les cantons périphériques sont exclus. Ce principe est inacceptable et la NCJA interviendra avec AGORA auprès des instances concernées pour éviter qu'il ne se reproduise. Seul point positif : tous les petits contingents ont été amenés à un minimum de 80 tonnes de betteraves, au Jura 50 producteurs en ont profité.

## Fondation rurale interjurassienne

La création de l'institution commune aux régions du Jura et Jura bernois en matière d'agriculture a pris un peu de retard. Les chambres d'agriculture se sont prononcées favorablement sur ce projet lors de leurs assemblées en 2003. Rappelons que cette institution regroupera la formation en agriculture et en économie familiale ainsi que la vulgarisation. Les partenaires qui donneront l'orientation à la nouvelle organisation sont les chambres d'agriculture et des représentants des deux cantons. Le projet vise un regroupement des forces entre le Jura et le Jura bernois et à long terme le maintien d'un centre de formation agricole et d'animation rurale performant dans l'arc jurassien. Le procès-verbal figurant dans ce rapport précise les détails de ce projet.

Le canton de Berne a déjà donné son aval à la création de la Fondation rurale interjurassienne. Dans le canton du Jura, le projet doit être soumis au débat parlementaire en mars et avril. Plusieurs lois et décrets cantonaux seront modifiés si le projet est accepté. L'acte de fondation pourra ensuite être signé et la nouvelle institution entrerait en activité à la rentrée scolaire en août prochain.

Le nouveau directeur de l'IAJ, Monsieur Olivier Girardin, nommé par le gouvernement en janvier 2004 assumera par la suite la direction de la nouvelle organisation.

Le conseil de fondation initialement prévu à 8 membres sera augmenté à 12 comme le permettent les statuts. Mme Anne Roy et M. V. Eggenschwiler ont déjà été désignés pour la NCJA. Les chambres d'agriculture devront encore désigner un représentant au conseil de fondation FRI.

Pour la chambre d'agriculture, le projet demeure intéressant. Il offre à la profession la possibilité de prendre plus de responsabilité dans l'orientation de l'agriculture de ce coin de pays. La responsabilité et l'engagement de l'Etat sont préservés en raison de l'obligation de formation qu'il devra continuer d'assumer.

Nous pouvons relever ici le bon climat qui règne dans les discussions avec les représentants de la profession du Jura bernois où l'intérêt commun des paysans prime dans toutes les réflexions.

## **Politique**

A l'issue des délibérations des chambres fédérales en juin, le parlement a approuvé l'orientation de la politique agraire pour ces quatre prochaines années. 40 ordonnances d'application ont été mises en consultation. La NCJA en collaboration avec le service de l'économie rurale a étudié ces textes et les impacts qu'ils provoqueront sur nos exploitations agricoles. PA 2007 s'inscrit dans la continuité de PA 2002. Pas de chambardement à proprement dit, mais au centre de cette politique une volonté d'améliorer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.

Les grands changements sont attendus avec la décision de supprimer le contingentement laitier au plus tard en 2009, dès 2006 pour les associations de producteurs assumant eux-mêmes la gestion des quantités. Les interprofessions du fromage sont concernées par cette définition, la MIBA pourrait l'être aussi, les

scénarios sont à l'étude actuellement. Indépendamment du moment choisi pour sortir du contingent étatique, une gestion efficace des quantités produites devra être instaurée.

La mise aux enchères des contingents d'importation de viande va constituer un autre changement important du système. Les effets ne devraient pas affecter les prix payés aux producteurs bovins et porcins. Pour les autres sortes de viandes, des craintes persistent et il conviendra de suivre avec attention la mise en application de ce nouveau système.

Une formation de base sera dorénavant requise pour les nouveaux exploitants qui voudront obtenir les paiements directs. Différents modèles permettront à ceux-ci de justifier cette formation et la formation sur le tas sera acceptée à certaines conditions.

L'aide à la reconversion professionnelle permettra aux agriculteurs de moins de 52 ans d'obtenir un soutien financier pour effectuer une nouvelle formation. Le but social de cette mesure vise aussi une accélération de la modification des structures.

Le crédit cadre pour le financement de PA 2007 est évalué à 14.092 mia de francs pour quatre ans. Ce montant a été ramené à 13.685 mia lors des décisions d'allégement financier du budget de la Confédération. Le Conseil fédéral parle d'un nouveau programme d'allégement, la profession lui a déjà annoncé qu'elle ne supporterait pas une nouvelle réduction de ses capacités financières.

Au cours des 4 prochaines années, la profession devra davantage s'investir dans la communication afin de mieux valoriser les prestations non rémunérées que l'agriculture fournit à la société.

En ce qui concerne la politique agricole cantonale, la NCJA entretien des contacts permanents avec le service de l'économie rurale et est régulièrement consultée sur différents objets. La procédure de détermination de la SAU, la détention des chevaux, le financement des contrôles à l'abattage et les problèmes des staphylocoques dorés chez les vaches laitières constituent quelques exemples de nos interventions.

# Quelques données générales sur l'agriculture jurassienne au 2 mai

Désignations	Unités	1999	2001	2003
Exploitations avec PD	u.	1'144	1'115	1'089
SAU total (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	39'948	40'141
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	18'415	19'058
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	8'940	9'220
Céréales panifiables	Ha	4'400	4'250	3'690
Céréales fourragères	На	4'330	3'925	3'900
Maïs-grain	На	313	393	379
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'155	2'158
Oléagineux	Ha	890	690	890
Pois protéagineux	Ha	105	146	198
Pommes de terre	На	109	97	79
Betteraves sucrières	Ha	334	312	291
Betteraves fourragères	Ha	145	115	111
Tabac	На	35	39	50
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	265	262
Bovins totaux	u.	55'715	57'711	57'261
vaches	u.	20'215	20'880	21'439
vaches dont le lait est	u.			15'588
commercialisé				
génisses et taureaux de plus d'1 an	u.	13'572	14'065	13'622
bétail d'élevage de moins de 1 an	u.	9'540	9'410	8'741
bétail d'engrais (sans veaux à	u.	11'086	11'520	12'092
l'engrais)				
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'836	1'367
Chevaux	u.	4'243	4'246	4'513
Moutons	u.	5'204	5'643	5'184
Chèvres	u.	849	952	921
Porcs	u.	13'488	16'010	17'217
truies et verrats	u.	1'645	1'937	1'877
porcelets et porcs à l'engrais	u.	11'843	14'073	15'340
Volailles	u.	75'167	100'391	81'052
poules pondeuses	u.	37'134	37'419	38'826
poulets de chair de tout âge	u.	21'293	51'878	29'351
dindes de tout âge	u.	5'678	75	29
UGBFG totales	u.	37'579	38'916	39'003

## Données sur l'agriculture jurassienne

## Formation en agriculture et en économie familiales (nombres d'élèves)

Désignations	1991/92	1995/96	2000/01	2002/03
Ecoles professionnelles	40	30	29	26
1ère et 2ème année		E 1		
Ecole d'agriculture	48	32	52	51
Certificat fédéral de capacité	14	17	29	17
Cours p. chefs d'exploitations (2001, Arc JU)	21	13	35	50
Ecoles profes. des gestionnaires en économie familiale (GEF)	4	8	38	43
CFC délivrés pour les GEF				17

### Aides structurelles à l'agriculture

Aides octroyées en 2003	Fr.	2001	2003
Crédits d'investissement aux exploitants	Fr.	9'986'000	8'600'000
Crédits d'investissement aux personnes morales	Fr.	1'040'000	760'000
AEP (conversions de dettes)	Fr.	1'495'000	985'000
AEP sécheresse	Fr.		3'800'000
Fonds de développement rural	Fr.	355'000	320'000
Subventions AF, constructions	Fr.	1'953'616	2'470'850
Subventions AF génie rural	Fr	5'220'545	4'570'303

## Structures et productions principales de l'agriculture du Jura

	1985	1990	1995	2000	2002	2003
Exploitations principales (n)	1'369	1'261	1'150	1'030	1'004	1'000
Effectif des bovins (n)	57'000	59'000	59'000	56'000	58'000	57'000
Lait commercialisé (to)	76'000	77'000	78'000	80'000	83'000	83'000
Céréales panifiables (to)	14'000	16'000	22'000	23'000	18'500	13'000
Betteraves sucrières (to)	7'000	9'000	9'000	23'000	20'000	15'400
Oléagineux (to)	1'070	2'260	2'690	2°250	2'440	1'990

## L'agriculture et l'environnement

Les relations avec certains milieux de l'environnement sont touiours aussi difficiles. La conférence de concertation « agriculture et environnement » peine à trouver des solutions et aucun consensus ne semble possible. Alors que la majorité des agriculteurs ont consenti des efforts en matière d'écologie pour répondre aux exigences PER, certains milieux affirment que l'agriculture jurassienne s'est intensifiée ces 10 dernières années. En réalité, on constate le contraire, les chiffres le démontrent : les terres ouvertes ont diminué de près de 1'000 ha, les rendements ont diminué, l'utilisation de pesticides ne cesse de baisser et on constate le retour des fleurs dans de nombreuses prairies. L'agriculture jurassienne se trouve en comparaison aux autres cantons parmi les plus extensives. Pourtant paradoxalement les exigences et critiques de certaines organisations y sont beaucoup plus fortes qu'ailleurs.

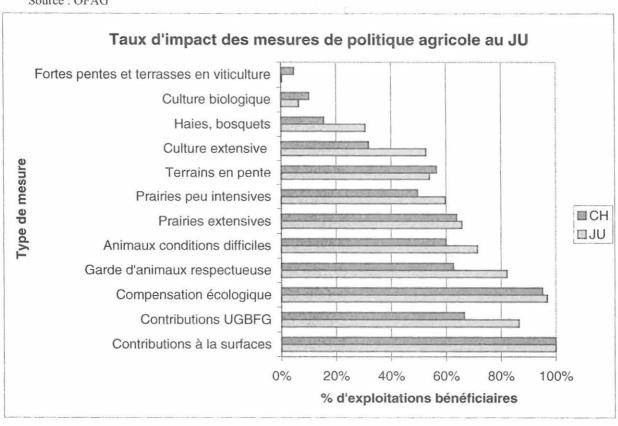
Le problème du blocage de nombreux projets intéressants dans les productions porcines ou aviaires n'est pas résolu. Une fois de plus, nous affirmons que cette situation est inacceptable et qu'aucune raison ne plaide l'interdiction de ces productions dans notre canton. A titre d'exemple une porcherie de plus de 1'000 porcs a vu le jour dans le canton de Fribourg en l'espace de 8 mois.

L'entretien du paysage fait partie des tâches de l'agriculture, la mise en place des réseaux OQE va encore alimenter les discussions. La profession doit s'interroger sur l'opportunité pour elle de diriger, d'animer et de contrôler ce genre de projet plutôt que de se les faire plus ou moins imposer. La question reste pour l'instant ouverte, mais l'expérience montre que les projets menés exclusivement par les associations de protection de la nature ne sont pas sans problèmes pour les agriculteurs.

La NCJA entend s'engager plus activement dans ces projets.

# Prestations écologiques et détention des animaux dans le Jura en comparaison à la movenne suisse

Source: OFAG



### Convention collective de travail

Les rapports de travail entre un employeur agricole et son personnel d'exploitation ou de maison sont définis, dans le canton du Jura, par un texte de loi répertorié sous le nom de « contrat-type de travail pour les travailleurs agricoles et le service de maison dans l'agriculture » (en abrégé : CTT). La dernière version de ce texte législatif date du 20 décembre 1995 ; on y précise les heures de travail hebdomadaires (55, en moyenne annuelle), les droits aux congés (1 ½ jour par semaine), vacances 4 ou 5 semaines par an, (selon l'âge) et les jours fériés (8 par an), les couvertures d'assurance ainsi que les modalités de résiliation du contrat de travail.

Le salaire et le droit au 13<sup>ème</sup> salaire y sont aussi définis (art. 13, al. 2 et art. 14, al. 1) en ces termes :

« Le salaire net en espèces ne doit pas être inférieur à 1'800 francs par mois pour le travailleur au bénéfice du certificat fédéral de capacité d'agriculteur et à 1'280 francs pour les travailleurs non qualifiés. »

« Le travailleur a droit à une gratification à la fin de chaque année correspondant :

- a) À un quart de salaire mensuel net à la fin de la première année de service ;
- b) À la moitié de salaire mensuel net à la fin de la deuxième année de service consécutive ;
- c) Aux trois quarts de salaire mensuel net à la fin de la troisième année de service consécutive ;
- d) À un salaire mensuel net à la fin de la quatrième année de service consécutive. »

Lorsque l'on calcule, par un décompte détaillé de salaire mensuel, le coût d'un employé pour l'exploitation, on arrive à des chiffres avoisinant les fr. 3'600.- par employé et par mois. En d'autres termes, un employé coûte fr. 120.- par jour de travail. C'est, entre

autres, une des raisons pour lesquelles le nombre d'employés dans l'agriculture subit une érosion constante depuis plusieurs années. Alors que le Jura comptait près de 200 ouvriers agricoles dans les années 80, ce nombre frise la centaine depuis quelques années.

Nous prétendons que nous n'avons pas à rougir des salaires versés à nos employés. Les salaires nets reçus sont l'argent de poche des employés, après déduction de toutes les charges sociales et tous frais payés (impôts, logement et nourriture).

Au niveau suisse, de multiples tentatives d'harmonisation du CTT ont été animées par l'Union Suisse des Paysans. Elles ont toutes été écartées, chaque canton souhaitant conserver son autonomie et privilégiant l'adaptation de sa législation à ses caractéristiques propres.

AGORA fait un peu figure de pionnier en la matière. Depuis une année environ, un groupe de travail réunissant tous les cantons romands tente de mettre sur papier une convention collective de travail. Si cette démarche aboutit, le CTT jurassien sera remplacé et les polémiques s'estomperont peut-être. La NCJA collabore activement dans ce groupe. Nous avons souhaité que les salaires ne soient pas fixés de manière rigide pour l'ensemble de la Suisse romande mais qu'ils tiennent encore compte des particularités des diverses agricultures (avec ou sans cultures spéciales telles que la viticulture et/ou l'arboriculture), des degrés de qualification des employés et des niveaux de vie dans les cantons.

Mais le chemin est encore long pour faire aboutir un tel texte. Il faut dire qu'une convention collective est d'abord adoptée puis régulièrement négociée entre les partenaires soit les syndicats patronaux et ouvriers. Pour l'agriculture, il faudra que la majorité des employeurs agricoles représentant la majorité des travailleurs de la branche adhèrent à ce nouveau système pour qu'il entre en vigueur.

### Assurances

La caisse-maladie Agrisano poursuit son développement réjouissant au niveau national. Après un essor fulgurant, notre section a subi une véritable hémorragie au niveau de ses membres. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs :

Année	Assuré(e)s Agrisano Jura	Prime moyenne cantonale (en francs par mois)	Ecart Agrisano JU / prime moyenne JU (en francs par mois)
2001	963	223.00	- 7.40
2002	3'667	285.10	- 63.00
2003	4'247	301.00	- 34.45
2004	2'270	309.30	- 5.50

Le tableau est basé sur le montant de la prime de la catégorie adulte avec une franchise ordinaire et incluant la partie accidents. Il montre, si besoin était, que le coût de la caisse maladie est très élevé pour notre canton. Cela se traduit par des mutations permanentes des assurés jurassiens, constamment en recherche de la caisse maladie la plus favorable pour leur budget. En d'autres termes, quand la prime Agrisano Jura est significativement inférieure à la moyenne cantonale, le nombre de membres croît de façon presque exponentielle. Dès qu'une hausse de primes nous fait perdre en capacité concurrentielle, les assurés nous quittent.

Pour autant, la gestion de la caisse-maladie reste un problème épineux pour le comité de la NCJA, obligé d'adapter le nombre d'employé(e)s (ou leur taux d'occupation) aux fluctuations des affiliés [on compte un poste de travail pour 2'100 assurés].

Il faut rappeler qu'Agrisano n'a légalement pas le droit de refuser une demande d'affiliation en assurance de base [quel que soit la profession, l'âge ou l'état de santé du requérant]. Par contre, l'offre de nos assurances complémentaires est strictement réservée aux agriculteurs et à leur famille ainsi qu'aux personnes exerçant des activités « para-agricoles ». Un des grands regrets de notre comité et du secrétariat est que le taux d'affiliation des familles paysannes jurassiennes dans leur caisse maladie reste encore faible (environ 40% en 2004). Quand on sait que la NCJA assure une partie importante de son financement par le biais du service « assurances », les agriculteurs seraient bien inspirés d'adhérer à Agrisano.

Parallèlement, la NCJA gère une assurance globale proposée aux employeurs agricoles pour couvrir leur main-d'œuvre extra familiale. Cette assurance globale couvre l'assurance maladie, l'assurance accidents (LAA), la perte de gain en cas de maladie (IjM) et la caisse de pension (LPP), soit toutes les obligations légales contenues dans le contrat type de travail agricole cantonal. L'érosion du nombre d'employés (relevée dans le chapitre précédent) est aussi visible dans les résultats de cette assurance.

LPP		LPP LAA		IjM		
Annee	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2000	690'195	99'426.50	1'825'940	92'648.80	2'155'057	14'043.90
2001	592'978	97'883.80	1'563234	79'318.90	1'948'000	13'589.70
2002	405'285	66'673.70	1'661'116	40'306.70	1'004'678	7'116.45

Enfin, le secteur assurances de la NCJA est à la disposition des familles paysannes jurassiennes pour :

- Une révision du portefeuille d'assurances. Le conseil consiste en un entretien de deux heures qui s'achève par la rédaction de conseils de modifications du portefeuille des assurances. Cette activité est soumise aux règles d'absolues de neutralité et confidentialité. Contactez le secrétariat pour un rendez-vous; cela en vaut la peine!
- Des conseils adaptés aux besoins de chaque exploitation et chaque famille pour les couvertures des risques de décès, d'invalidité et de capitaux/rentes en cas de retraite. Les produits de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse sont proposés car les primes sont modiques et les prestations parfaitement adaptées aux besoins des exploitants.

## Service juridique

On ne le répétera jamais assez : le service juridique de la NCJA est un service de renseignement qui présente deux avantages indéniables et avérés. Primo, il est très rapide et fonctionnel ; secundo, il est professionnel mais bon marché. Il faut aussi rappeler que les personnes qui font appel à notre avocat conseil ne sont pas liées à ses services en cas de procédure judiciaire.

Notre avocat doit entendre les personnes ou les associations qui font appel à lui, les renseigner sur leurs droits, estimer leurs chances de succès en cas de procédures. En un mot, leur rendre un avis juridique ou leur rédiger une démarche pour s'assurer des meilleures chances de succès.

L'année en revue a été somme toute assez calme pour ce service, avec 35 demandes de rendez-vous. A l'analyse des cas soumis, ce qui frappe le plus est la très forte proportion (46,7 %) des requérants qui ne respectent pas la procédure fixée. Rendez-vous est pris directement à l'étude, sans passer par le secrétariat de la NCJA. Rappelons que la NCJA souhaite que les demandeurs prennent contact avec le secrétariat et que c'est ce dernier qui devrait annoncer le cas à l'avocat conseil. Il ne s'agit pas de curiosité mal placée, mais il s'avère à l'expérience que bien des demandes peuvent être réglées par d'autres canaux que ceux du service juridique.

Les motifs des demandes (du moins qui sont connus) peuvent être classés en trois grands groupes :

Motif de la demande	Nombre de cas
Constructions	2
Finances: droit du divorce, vente de contingent, litiges avec le fisc, cautionnement bancaire, sursis concordataire	
Foncier : droit de fermage, droit foncier rural, remaniement parcellaire, partage	8

### **AJAPI**

L'organisation AJAPI vit sa dixième année de fonctionnement. Par convention avec la NCJA, sa gérance est assumée par un des collaborateurs NCJA (Jacques Maître, secrétaire adjoint), à raison d'un taux d'activité de 40 %. La gérance de l'organisation est logée dans des bureaux que se partagent la Chambre d'agriculture, Juranico et AJAPI.

Pour autant, AJAPI est une organisation parfaitement autonome avec des statuts propres Ses activités sont placées sous la houlette d'un comité et d'une commission de contrôle ainsi qu'une assemblée générale. Le Service de l'Economie Rurale exerce une fonction de haute surveillance sur les activités de AJAPI.

AJAPI est une organisation de contrôle ; sa mission se borne à faire des constats. Si les contrôles [effectués sur dossiers (fiches PER) et/ou lors de visites de contrôle (échantillonnage minimum de 30% des exploitations)] laissent apparaître une situation de respect partiel ou de non respect de règle(s) d'un programme, AJAPI conclut sa mission en émettant une proposition de sanction, basée sur les directives édictées par le Département cantonal de l'économie et de la coopération. AJAPI informe le producteur concerné de sa proposition. La sanction définitive est déterminée et notifiée par le Service de l'Economie Rurale qui ouvre les droits d'opposition puis de recours.

AJAPI a mandat de contrôler les programmes découlant :

- De l'Ordonnance sur les paiements directs (PER; SRPA; SST)
- Des détenteurs de labels et/ou marques :
  - o IP Suisse pour le blé panifiable et le colza
  - o IP Suisse pour la viande
  - o M 7 pour la viande
  - o Assurance Qualité Viande Suisse (viande)
- De l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique

Pour la campagne 2002 / 2003, les statistiques montrent la situation suivante :

	Nombre d'exploitations			
Programme concerné	Inscrites	Visites de contrôle	Propositions de sanction	
Prestations écologiques requises	1'022	349	97	
Indice de couverture des sols	601	125	0	
Sorties régulières en plein air	857			
Systèmes de stabulation respectueux	591	447	36	
Label IP Suisse végétal	136	106	Dec de la	
Label IP Suisse Viande	118	118	Pas de la	
Label M 7	139	123	compétence de AJAPI	
Assurance Qualité Viande Suisse	389	69	de AJAFI	

Les propositions de sanction n'ont pas toujours d'incidences financières (sous la forme de réduction des contributions) mais elles induisent une visite obligatoire de contrôle l'année suivante.

AJAPI a, sous l'égide de l'Office Intercantonal de Certification, mené ces deux dernières années une procédure visant à obtenir une accréditation (norme EN 45004 – ISO 17020) avec les organisations consœurs des cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud. La collaboration instaurée entre les cinq organisations de contrôle a permis de dégager des synergies, de gagner un temps précieux et d'épargner des frais. Pour AJAPI, cette procédure implique une rigueur sans failles dans le traitement des documents ainsi que dans la formation et le suivi des 22 contrôleurs et du personnel de la gérance. L'accréditation devrait ouvrir de nouvelles perspectives dans les champs d'activité.

Un audit d'accréditation a eu lieu le 26 août 2003 ; les experts du Service d'accréditation suisse ainsi que ceux de l'Office Fédéral de l'Agriculture ont conclu à l'obtention de la probable obtention de l'accréditation souhaitée. Le certificat devrait être délivré officiellement dans le courant du mois de mars 2004.

## Programme d'activité

### Fondation interjurassienne:

Le démarrage de ce projet est prévu pour le mois d'août 2004. La mise en route de la fondation va nécessiter un engagement particulier des organes de la NCJA. La profession prendra part à l'orientation de cette nouvelle entité, elle devra aussi assumer la responsabilité de ses choix.

### Production laitière :

La production laitière est sous pression et le Conseil fédéral a annoncé qu'il entrait en matière pour la soutenir par une redistribution des paiements directs. La production laitière génère 50% du rendement brut de la production bovine jurassienne. A ce titre la NCJA suivra de près l'évolution de ce dossier avec un intérêt particulier.

### Mandats:

L'équilibre des comptes de la NCJA est dépendant de l'évolution du nombre d'assurés à la caisse maladie Agrisano. Suite à l'augmentation des primes, nous avons enregistré une érosion importante de nos affiliés. Afin d'assurer l'existence de notre organisation, il conviendra d'analyser durant l'année la possibilité d'obtenir divers mandats rémunérés.

### Politique:

L'application de la PA 2007 et ses effets sur la région jurassienne devront être observés. Nos actions seront menées de concert avec AGORA, l'USP et le service de l'économie rurale.

### Actualité :

Le suivi de l'actualité des problèmes de l'agriculture demeure une des tâches prioritaires de la chambre.

Afin de maintenir les contacts avec notre base nous organiserons à nouveau des assemblées décentralisées dont les thèmes seront définis avec les régions.

## Comptes de pertes et profits

### **PRODUITS**

Cotisations des membres

Contributions des partenaires et autres contributions

Travaux salariés

Autres produits (intérêts, etc.)

### Total des PRODUITS

### CHARGES

Salaires et charges sociales

Frais de séances

Frais de représentation et de déplacements

Cotisations tierces

Frais administratifs et divers

### Total des CHARGES

Bénéfice / déficit

Budget 2003	Comptes 2003
-------------	--------------

# Budget 2004

305'000.00	306'007.10	306'000.00
55'000.00	47'926.20	46'000.00
249'600.00	250'538.85	140'000.00
4'000.00	18'447.48	15'000.00
613'600.00	622'919.63	507'000.00
2701410.00	2071020 65	2701000 00
278'410.00	297'929.65	270'000.00
58'800.00	67'937.90	63'000.00
31'000.00	24'855.65	20'000.00
140'000.00	134'298.55	148'500.00
100'000.00	93'665.45	31'000.00
608'210.00	618'687.20	532'500.00
5′390.00	4'232.43	25′500.00

# Comptes de bilan

## au 01.01.2003

	ACTIF	PASSIF
Caisse	58.90	114'778.20 Transitoires
CCP	50'010.49	32'051.85 Prêt Fonds solidarité
Banque CE	17'812.55	40'000.00 Fonds de réserve
Transitoires	139'551.70	20'611.59 Capital
Mobilier	1.00	
Participations	7.00	
	207'441.64	207'441.64

## au 31.12.2003

	ACTIF	PASSIF
Caisse	270.85	45'224.10 Transitoires
CCP	33'880.92	30'476.85 Prêt Fonds solidarité
		Fonds de réserve
Banque CE	51'025.75	10'000.00 Bureautique, mobilier
		Fonds de réserve
Transitoires	110'439.45	35'000.00 Promotion agriculture
Mobilier	1.00	50'000.00 Fonds de réserve
Participations	7.00	24'924.02 Capital
	195'624.97	195'624.97

Fortune en début d'exercice	60'611.59	
Fortune en fin d'exercice	119'924.02	
Augmentation de la fortune	59'312.43	

## Fonds de solidarité - 2003

	Doit	Avoir
Solde à nouveau au 01.01.03	96'555.32	
Dividendes et intérêts	2'265.05	
Versement à NCJA		690.05
Variations sur placements	1'306.18	
Prêt à la NCJA		30'476.85
Solde pour balance au 31.12.03		67'384.65
	100'126.55	100'126.55

# Contributions professionnelles 2004

Union suisse des paysans (cotisation	87'000.—
70'000 communication de base 17'000)	
AGIR+AGORA+SAB+DIVERS	11'500.—
Cercle agricole Delémont	9'000.—
Société des paysans et paysannes d'Ajoie	9'000.—
Société d'agriculture du Clos-du-Doubs	4'500.—
Chambre d'agriculture du Haut-Plateau	8'500.—
Association des paysannes jurassiennes	9'000.—
Uniterre section jurassienne	10'000.—
Total des cotisations	
aux organisations tierces	148'500.—

## Rapport de vérification

La commission de vérification des comptes de la Nouvelle Chambre jurassienne d'agriculture a procédé à la vérification des comptes de l'organisation. Les soussignés ont procédé par sondage au contrôle des écritures comptables et des pièces justificatives. La comptabilité concorde parfaitement et est tenue avec exactitude.

L'exercice 2003 boucle avec un bénéfice de Fr. 4'232.43. Un montant de FR. 55'000.—a été porté aux fonds de réserve de l'organisation. La fortune se monte au 31.12.2003 à Fr. 119'924.43.

Les soussignés ont également contrôlé les comptes du fonds de solidarité qui solde à FR 97'861.50. au 31.12.2003 incluant un prêt de FR. 30'476.85 à la NCJA.

La commission de vérification remercie MM Jean-Paul Lachat et Jacques Maître ainsi que Mlle Stéphanie Choulat pour leurs explications et leur bon travail. La commission recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2003 et d'en donner décharge aux organes responsables.

### Les vérificateurs

Eliane Gogniat Dominique Paupe Philippe Faivre

## Organes de la Chambre jurassienne d'agriculture

### Commission de vérification des comptes

Mme Eliane Gogniat, agricultrice, Le Noirmont ; MM. Philippe Faivre, agriculteur, Montignez ; Dominique Paupe, agriculteur, Epiquerez ; Pascal Varin, comptable, Saignelégier.

### Délégations (organisations jurassiennes)

- Comité de l'Association des groupes d'études agricoles et en économie familiale du Jura : Mme Anne Roy
- PROFORMA: M. Vincent Eggenschwiler, Mme Anne Roy, M. Etienne Oeuvray
- Association pour le Parc naturel régional du Doubs : MM.
  Gilbert Thiévent, Soubey et Jacques Maître
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : MM. Roger Hutmacher et Etienne Oeuvray.

# Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

Union suisse des paysans et à la chambre suisse d'agriculture : M. Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier.

Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP

Au **comité de AGORA** : MM. Jean-François Roth, Ministre DEC, Courtételle; MM. Vincent Eggenschwiler et Jean-Paul Lachat.

Au comité du Groupement suisse pour la population de montagne : M. Bernard Beuret, Corban

Au comité de AGRI: Mme Yvette Petermann

Au comité de Suisse Grêle : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au comité de la FPAS, CPAS, AGRISANO et de la Caisse agricole suisse de garantie financière : M. Jacques Maître

Au comité de la société suisse d'économie alpestre : Mme Maguy Chapatte, La Chaux des Breuleux

### Nos partenaires cotisants

CENTRE AJOIE SA COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS AGRO-CENTRE COURTETELLE

LANDI CHAINE DU JURA SA

A.J.A.P.I

ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL ASSOCIATION DES GROUPES D'ETUDES AGRICOLES ET EN ECONOMIE FAMILIALE BIO JURA

JURA-BETTERAVES

FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA

FEDERATION JURASSIENNE DES CAISSES RAIFFEISEN

FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE TACHETEE ROUGE

FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN (pie noire)

FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN

FETE DES PAYSANS JURASSIENS

**JURANICO** 

SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA

ASSOCIATION AGRICOLE DU VAL TERBI

**FENACO** 

MIBA

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE

## NOUVELLE CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Case postale 100 2853 COURFAIVRE

Téléphone : 032 / 426.53.54 / 55 Télécopieur : 032 / 426.78.71

Adresse e-mail: ncja.secr@agrisano.ch

NCJA - Secteur des assurances Case postale 140 2853 COURFAIVRE Téléphone : 032 / 426.83.01

e-mail: info-ju@agrisano.ch